

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2024-16

LE VENDREDI CINQ AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, M Laurent DUGAS, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSÉ, M. Romuald SEITE, M. David LE GLANIC, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD, M. Thierry GARDIE,

SECRETAIRE : Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

date de convocation : 05/04/2024
date d'affichage de l'ordre du jour: 22/03/2024

nombre de conseillers
en exercice :14
présents : 12
votants : 14
quorum : 8

PROCURATIONS : M. Olivier ROUCHE donne procuration à M. laurent DUGAS
M,Philippe BEUGNON donne procuration à Mme Dominique HERPIN-POULENAT

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET BUDGETS ANNEXES 2024

Madame le Maire propose :

A l'article 6574 :

Foyer rural	6 600 €
Relais Cartable	22 400 €
Anciens Combattants	150 €
Les Amis de Vétheuil	250 €
Tennis club de Vétheuil	275 €
Les Camarguais	275 €
Association des pompiers	50 €
Festival théâtral du Val d'Oise Pivo	500 €
Soliha	1 754 €
Arterritoire	400€
Association Notre-Dame	250 €
Schubertiades	800 €
CPTS Magny	20 €
Les Coquelicots	1 500 €
Université de Cergy balade géologique	800 €
Réserves	250 €
Total	36 274 €

et,

A l'article 657362

CCAS 0 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

Ces montants s'entendent sans compter tous les avantages en nature dont bénéficient certaines associations (aides du personnel de la commune sur le plan technique et administratif, prêt de matériel, prise en charge des consommations d'énergie etc.)

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Les subventions ne sont versées qu'après demande accompagnée des justificatifs (comptes, rapport moral etc..) et doivent également avoir fait l'objet d'une demande concomitante auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise. Il est également précisé que certaines subventions sont doublées, le versement de celles de 2023 ayant été effectuées en début d'année sur le BP 2024

VOTE : POUR : 14

Le Maire
Dominique HERPIN-POULENAT



La secrétaire de séance
Dominique BARBIER-CINTRAT

Envoyé le :
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le :
Publié le :
La présente délibération peut faire
L'objet d'un recours dans un délai
de deux mois devant le Tribunal Administratif
de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com



ASSOCIATIONS 6574	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Foyer rural	6 500.00 €	6 500.00 €	6 600.00 €
Foyer rural (relais cartable)	22 200.00 €	22 200.00 €	22 400.00 €
Anciens Combattants	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Les Amis de Vetheuil	250.00 €	200.00 €	250.00 €
Tennis Club	275.00 €	275.00 €	275.00 €
Les Camarguais	200.00 €	200.00 €	275.00 €
Association des Pompiers	100.00 €	0.00 €	50.00 €
Festival théâtral du Val d'Oise-PIVO	500.00 €	0.00 €	500.00 €
Soliha (remboursement 50%PNR)	1 754.00 €	0.00 €	1 754.00 €
Art Territoire	250.00 €	0.00 €	400.00 €
Association Notre Dame	200.00 €	200.00 €	250.00 €
Schubertiades	400.00 €	0.00 €	800.00 €
CPTS	20.00 €	20.00 €	20.00 €
Les coquelicots	0.00 €	0.00 €	1 500.00 €
Université de Cergy balade géologique	0.00 €	0.00 €	800.00 €
Réserves	170.00 €	170.00 €	250.00 €
TOTAL	32 969.00 €	29 915.00 €	36 274.00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219506516-20240405-2024_16-DE